

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE  
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

\*\*\*\*\*

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

\*\*\*\*\*

**COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 À 18 h 30**

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et  
d'affichage : 8 décembre 2022

Présents à la séance : 68

Compte-rendu de la séance :  
15 décembre 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Béthune, Salle Olof Palme, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 8 décembre 2022.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : MM. HENNEBELLE, LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mmes PHILIS, HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mme DESCAMPS ; Le délégué de la commune de Beuvry : M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : Mme TURBERT, M. DUMUR ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLINOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MASSARD, DUBRULLE ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, DESCAMPS, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. SCAILLEREZ, PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes VEREECQUE, GOFFART ; Les délégués de la commune de Noeux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. HOBERG, SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL, Mmes DOMART, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-

Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; La déléguée de la commune de Verquigneul : Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, M. BRIGE à Mme LOISEAU, Mme CHOCHOI à Mme HARFAUX HAELEWYN, M. JEVTOVIC à Mme BOULARD, M. SOLHEID à M. BARRE, Mme BEIGNIER à Mme DESCAMPS, M. BONNIERE à Mme MULLET, Mme CLEROT à Mme MEYFROIDT, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. TASSEZ à M. OGIEZ.

Se sont fait représentés : M. MASSART par M. DUMUR, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. MALBRANQUE par M. DUBRULLE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme GODART par Mme LEPINE,

Absents - Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, Mme CLERY, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mme BERTOUX, M. BRIGE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, SOLHEID, Mme BEIGNIER, Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. MASSART, Mme DECOURCELLE, M. BONNIERE, MM. MALBRANQUE, VAAST, Mmes CLEROT, SAUVAGE, CARON, TOURSEL-DERUELLE, GODART, DUCLOY, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

Mme Christelle BAUDRIN, déléguée suppléante de la commune de Gosnay, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Comité Syndical du 14 décembre 2022  
*Ae, Be, By, Cs, Ds, Es, Gy, Hs, Le, Ly, Nx,*  
*Om, Se, Ve, Vl, Vn*

Code service : 670  
CC

6-09 - RELAIS PETITE ENFANCE  
TARIFICATION 2023

*Le SIVOM de la Communauté du Béthunois est doté de la compétence "Relais Petite Enfance"*

*Le relais petite enfance (RPE), anciennement relais assistants maternels (RAM), est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.*

*Le RPE est un point de référence pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.*

*Il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile.*

*Après avis favorables de la commission jeunesse restauration du 28 novembre 2022 et de la commission administration générale planification et finances du 7 décembre 2022,*

*Monsieur le Président invite le comité syndical :*

*- à l'autoriser ou à autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer les conventions relatives à l'organisation du Relais Petite-Enfance avec les communes ou groupements de communes, les associations ou les organismes habilités à apporter leur aide dans ce cadre,*

*- à appliquer aux communes, le tarif de 1,35 euros par habitant, pour l'année 2023,*

*Les dépenses et recettes seront imputées sur les crédits ouverts au budget 2023 aux chapitres et articles correspondants de la compétence 670.*

ADOPTÉ

---

Fait en séance les jours, mois et an que dessus  
"Suivent les signatures"  
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre  
Emmanuel  
GIBSON  
Date : 16/12/2022  
Qualité : Président